

AVIS DE CONCOURS ADMINISTRATIFS ET D'ENCADREMENT

SESSION 2017
(BO du 21 juillet 2016)

Les inscriptions aux concours se font par INTERNET

- Concours inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux
- Concours inspecteurs de l'éducation nationale
- Concours de personnels de direction 1^{ère} classe et 2^{ème} classe

<http://www.education.gouv.fr/siac4>

- Examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'état
- Concours interne et concours réservé d'attaché d'administration
- Concours interne de conseiller technique de service social
- Concours de droit commun et concours réservé de médecin de l'éducation nationale

<http://www.education.gouv.fr/siac3>

- Concours externe, interne de conservateur des bibliothèques
- Examen professionnalisé réservé de conservateur des bibliothèques
- Concours externe, interne de bibliothécaire
- Examen professionnalisé réservé de bibliothécaire
- Concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale
- Examen professionnalisé réservé de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale
- Concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure
- Concours externe et interne de magasinier des bibliothèques principal de 2^{ème} classe.
- Examen professionnalisé réservé de magasiniers des bibliothèques principaux de deuxième classe
- Examen professionnel d'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure
- Examen professionnel d'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bib>

Les inscriptions auront lieu :

**du Jeudi 08 septembre à partir de 12h00
au Jeudi 13 octobre 2016, 17H00, heure de Paris.**

Les inscriptions ne sont plus possibles après la date et l'heure indiquées.

Aucune modification ne pourra être apportée par la suite.

Important : la confirmation de votre inscription n'est effective **que si et seulement si** un numéro d'inscription à 10 chiffres vous est attribué pour chaque inscription. Il est conseillé aux candidats d'imprimer l'écran de validation et de vérifier leur adresse électronique avant de valider.

Veillez à indiquer une adresse postale et une adresse électronique valables pendant toute la durée de la session.

IMPORTANT !

Les candidats seront destinataires **à la clôture des inscriptions** d'un dossier papier comprenant les pièces justificatives à retourner.

La date de retour des dossiers sera indiquée sur le verso du document de couleur intitulé
« pièces justificatives » de chaque concours.